

COMMUNE
DE
SAINT-JEAN-DE-CORNIES



Monsieur Le Maire

à

**ADMINISTRES DE LA COMMUNE
DE ST JEAN DE CORNIES**

Saint Jean de Cornies, le 29 octobre 2025

Chères Administrées, Chers Administrés,

Comme vous le savez, les élections Municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Conformément à la loi N° 2016-1048 du 1^{er} Août 2016, la gestion des listes électorales est assurée par les communes.

Veuillez dès à présent, vérifier votre situation électorale. Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

Inscrivez-vous jusqu'au 04 Février 2026 : par Internet sur : **service-public.gouv.fr**
(Vous munir d'un justificatif d'identité et un justificatif de domicile).

Inscrivez-vous jusqu'au 06 Février 2026 : en mairie ou par courrier.
(Pièces à fournir : Formulaire CERFA : N°12 669*02 complété et signé, copie d'un justificatif d'identité et copie d'un justificatif de domicile)

Vous souhaitant bonne réception du présent envoi, je vous prie de croire, Chères et Chers Administrés, en l'assurance de mes très respectueuses salutations.

M. Le Maire,

Jean-Claude ARMAND

